

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Les grâces attachées à la célébration du jour

- Le Grand Magal de Touba -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2009

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Serigne TOUBA dira au sujet du MAGAL : "étant donné deux personnes, Si l'une prend en haute considération ce jour et que l'autre le néglige, celui qui lui vous de la considération ne cessera jamais de voir les titres de prééminence qu'il a sur l'autre." (Cf appel Magal 1990 Serigne Saliou MBACKE)

Quant à la Célébration du MAGAL, je la recommande, celui qui S'y associe à moi dans l'Action de Grâce, s'il Plaît à DIEU, lorsque dans l'Au-delà nous serons au Paradis aussi, certes notre SEIGNEUR OMNISCIENT, d'un Parfait Discernement - malgré l'inexistence au Paradis des mois et des jours - a une Clairvoyance au-dessus de tout et une Transcendance sur toute chose. Mais notre SEIGNEUR Lui, ayant suscité la création reconnaît parfaitement le repère qu'avait chaque jour au monde, de sorte que quand le Jour reviendra, nous ne douterons point qu'il s'agit de celui-ci.

Ce Jour, lorsque nous y parviendrons, il (DIEU) lui réservera des Honneurs et les lui déversera surabondamment à telle enseigne que quelque soient les Délices du Paradis, cette distinction sera une exception de DIEU à son endroit à propos de laquelle, dit-il, celui qui aura communié avec lui dans l'Action de Grâce, où qu'il se trouvera au Paradis, recevra sa part de cela. Voilà ce qu'il a déclaré ; c'est ce qu'il a dit à propos de ce Jour. (cf. appel Magal 1991 Serigne Saliou MBACKE)